

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les P'tits Baie Marins Inc	Numéro de permis 2019617	Date d'inspection Le 24 avril 2025	
Nom de l'établissement Les P'tits Baie Marins		Numéro de téléphone (506) 228-4563	
Adresse 5362 route 117 Baie-Sainte-Anne NB E9A 1V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Venessa Sullivan		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : b) couverte d'une enveloppe étanche.	41(1)(b)	02 oct. 2024	16 sept. 2024
Commentaires : Le matelas déchiré a été remplacé par un nouveau matelas. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Un suivi d'inspection a été complété par courriel; aucun ratio personnel- enfant n'a été pris. Une photo des nouveaux matelas sur les tables à langer a été envoyé à l'inspectrice. La lacune est maintenant conforme. La garderie éducative répond aux exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. Le permis est recommandé.			

original signé par
Venessa Sullivan

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 septembre 2024

Date

original signé par
Marie-Thérèse Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 septembre 2024

Date